

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

### FINANCES ET FISCALITÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MÉCÉNAT ENTREPRISE GROUPAMA

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

#### **Titulaire absent excusé :**

Gérard LABORDERIE.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

#### FINANCES ET FISCALITÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MÉCÉNAT ENTREPRISE GROUPAMA

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Le développement de l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour les acteurs du territoire, et notamment les entreprises. En effet, la constitution de filières de formation sur l'agglomération participe à répondre aux besoins de qualification des entreprises locales.

Aussi, le secteur mutualiste, marqueur de notre identité territoriale, a été sollicité pour accompagner l'investissement de notre collectivité en matière de développement de l'enseignement supérieur. Cet appui se matérialise par des dons directement affectés aux dépenses en matière d'enseignement supérieur.

Pour formaliser ce soutien, l'Agglomération a instruit avec les Services de l'Etat (en raison des enjeux juridiques et fiscaux) la capacité pour notre EPCI de percevoir des dons au titre d'un mécénat orienté vers plusieurs champs :

- Soutien aux filières dispensées par des structures éducatives d'intérêt général ;
- Soutien au financement de bâtiments affectés à l'enseignement supérieur dès lors qu'une éventuelle redevance perçue en contrepartie ne constitue une activité de nature lucrative ;
- Soutien des étudiants par des bourses ;
- Soutien des actions en faveur de l'amélioration de la vie étudiante en matière de logement ou de transport qui présentent un caractère social.

La Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Centre-Atlantique (GROUPAMA) a décidé de formaliser son soutien auprès de la Communauté d'Agglomération en apportant un don de 70 000 €/an pendant 3 ans (2023 à 2025).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 238 bis-1-a,

Considérant la volonté politique de développer des filières d'enseignement supérieur facilitant la formation professionnelle, le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux attentes des acteurs économiques locaux et aux enjeux de l'innovation ;

Considérant l'intérêt social d'offrir aux jeunes du territoire des conditions économiques d'accès à l'enseignement supérieur plus favorables ;

Considérant que l'entreprise GROUPAMA Centre-Atlantique souhaite apporter un don pour soutenir cette orientation ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte le don apporté par GROUPAMA Centre-Atlantique afin de l'affecter à l'objet prévu dans la convention jointe ;
- Autorise le Président à signer la convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Président**